



*** sous réserve de son approbation lors de la prochaine séance de Conseil Municipal ***

SEANCE DU Mercredi 3 Avril 2019

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Monsieur COLLIN Pascal, Maire.

Présents : M. COLLIN Pascal, Maire, M. MÉNÉZO Yannick, M. LEYS Christian (jusqu'à la délibération n°5 – vote du budget), M. BOULÉ René, Mme GLEHELLO Solange, Mme LAMY-KUBLER Evelyne, Mme LE CUIILLIER Camille, M. MANNIER Pascal, Mme MARTIN Vinciane,

Absents ayant donné procuration : M. BASSET David à Mme GLEHELLO Solange, M. LEYS Christian à Mme LE CUIILLIER Camille (à partir de la délibération n°6 – subventions aux associations)

Absent : M. CHOCHOIS Thierry

Secrétaire de séance : M. MÉNÉZO Yannick

SOMMAIRE

- Approbation du compte rendu de la séance du 15 février 2019
- Approbation du compte de gestion 2018 du budget de la commune dressé par Madame RAFFLIN-CHOBELET, receveur
- Approbation du compte administratif 2018 du budget de la commune
- Affectation du résultat du budget de la commune
- Vote des taux d'imposition pour l'année 2019
- Vote du budget primitif 2019
- Subvention aux associations 2019
- Subvention à la chambre des métiers et de l'artisanat
- Subvention pour les voyages scolaires - année 2019
- Subvention pour le transport des élèves utilisant le service de garderie du RPI
- Fonds départemental de solidarité pour le logement : participation 2019
- Association des Maires et Présidents EPCI du Morbihan : cotisation 2019
- CAUE du Morbihan : cotisation 2019
- Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan
- Statuts de Ploërmel Communauté : modification
- Questions diverses

❖ Propos liminaires – Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Cet article stipule « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ». Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le conseil municipal désigne Monsieur Yannick MENEZO comme secrétaire de séance.

❖ Propos liminaires – propos de M. le maire

« Je sais que parmi vous certains sont fatigués des polémiques internes au conseil : moi aussi. Depuis le 08 mars dernier, je ne réponds plus aux polémiques, je n'envoie plus de mails. Il y a un litige sur l'élagage, il est prévu d'en parler en fin de réunion en question diverse. Je souhaite que la séance de ce soir se passe dans le respect des uns et des autres. Si cela tourne au pugilat, je suspends voire lève la séance. »

Réf : 03AVR19_01

Approbation du compte rendu de la séance du 15 février 2019

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour de la séance du 15 février 2019 : approbation du compte rendu de la séance du 09 novembre 2018 ; terrain communal rue des anciens combattants : prolongation du prix à 1 € et approbation de la charte ; cession de la parcelle cadastrée ZD 316 d'une superficie de 95 m² au profit de Monsieur CLEMENT et Madame LAUNAY ; renouvellement du remboursement aux particuliers pour destruction des nids de frelons asiatiques ; autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 ; suppression d'un emploi d'agent administratif au grade d'adjoint administratif territorial ; église : indemnité de gardiennage et frais de fleurissement pour l'année 2019 ; location du hangar agricole pour l'année 2019 ; acquisition de l'ancienne école : vœu du conseil municipal ; questions diverses. Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 15 février 2019.

(Résultat du vote : Pour, 9 ; contre, 0 ; abstention, 1.)

❖ *Commentaires et observations*

M. le maire informe qu'un rendez-vous chez le notaire est prévu le 24 avril 2019 suite à la délibération de cession de la parcelle.

Réf : 03AVR19_02

Approbation du compte de gestion 2018 du budget de la commune dressé par Madame RAFFLIN-CHOBELET, receveur

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 et précise que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

(Résultat du vote : Pour, 10 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Réf : 03AVR19_03

Approbation du compte administratif 2018 du budget de la commune

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif communal 2018, approuve le compte administratif qui s'établit comme suit :

- **fonctionnement** : Résultat reporté : 251 596.05 € - Dépenses : 176 123.22 € - Recettes : 240 811.93 € - Excédent de clôture : 316 284.76 € ;
- **investissement** : Résultat reporté : 32 764.02 € - Dépenses : 69 747.54 € - Recettes : 51 718.22 € - Excédent de clôture : 14 734.70 € - Restes à réaliser : 0.00 € - Besoin de financement : 0.00 €.

(Résultat du vote : Pour, 9 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

❖ *Commentaires et observations*

M. Christian LEYS demande à M. le maire s'il a décelé des irrégularités en étudiant le compte administratif. M. le maire répond par la négative.

M. le maire ne prend pas part au vote et sort de la salle. M. René BOULÉ assure la présidence de séance pour le vote de ce point.

Réf : 03AVR19_04

Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter 80 000.00 € en réserve au compte d'excédents de fonctionnement capitalisés et 236 284.76 € en report à nouveau au compte 002.

(Résultat du vote : Pour, 10 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Réf : 03AVR19_05

Vote des taux d'imposition pour l'année 2019

Le conseil municipal décide de maintenir, sur proposition de la commission finances, les taux d'imposition en vigueur à savoir :

- taxe habitation : 7,20 % ;
- taxe foncière bâtie : 12,59 % ;
- taxe foncière non bâtie : 32,21 %.

(Résultat du vote : Pour, 10 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

❖ *Commentaires et observations*

M. Christian LEYS explique que le maintien des taux d'imposition est une promesse électorale. M. le maire informe que le produit fiscal attendu pour 2019 s'élève à 52 157 €.

Réf : 03AVR19_06

Vote du budget primitif 2019

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de passer au vote afin d'approuver le budget primitif de la commune pour l'année 2019 qui s'équilibre en section de fonctionnement pour 408 693.76 et en section d'investissement pour 285 791.66 €. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour voter le présent budget.

(Résultat du vote : Pour, 10 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

❖ *Commentaires et observations*

M. le maire présente le budget :

- en section de fonctionnement-dépenses, il est budgétisé des charges à caractère général pour 82 540 € ; des charges de personnel et frais assimilés pour 65 500 €, des atténuations de produits pour 200 €, d'autres charges de gestion courante pour 55 760 €, des charges financières pour 1 000 €, des charges exceptionnelles pour 3 700 €, des dépenses imprévues pour 10 000 €, un virement à la section d'investissement pour 189 993.76 € ;

- *en section de fonctionnement-recettes, il est prévu des produits des services, du domaine et ventes diverses pour 450 €, des impôts et taxes pour 93 130 €, des dotations, subventions et participations pour 58 827 €, d'autres produits de gestion courante pour 20 001 €, des produits financiers pour 1 € ;*
- *en section d'investissement-dépenses, il est budgétisé des frais d'études pour 20 000 €, des immobilisations corporelles pour 106 000 €, des immobilisations en cours pour 140 934.66 €, des remboursements d'emprunts et de cautions pour 8 857 €, des dépenses imprévues pour 10 000 € ;*
- *en section d'investissement-recettes, il est prévu des dotations, fonds divers et réserves pour 80 561 €, des cautions pour 502.20 €, un virement de la section de fonctionnement pour 189 993.76 €.*

Réf : 03AVR19_07

Subvention aux associations 2019

Le conseil municipal décide d'octroyer les subventions, sur proposition de la commission finances, détaillées dans le tableau ci-dessous et charge M. le maire d'informer chaque association de la somme allouée.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION EN €
Amicale Laïque de La Grée saint Laurent	350.00 €
Animations Laurentaises	350.00 €
OGEC du RPI Hellean-La Croix- La Grée (activités pour les enfants)	170.00 €
Association Ajoncs d'Or de Montfort sur Meu	15.00 €
Association des Paralysés de France de Vannes	10.00 €
Adapei Les Papillons Blancs de Vannes	10.00 €
La Santé de la Famille – Comité Bretagne Sud	15.00 €
Comité d'Organisation Ronde du Porhoët	30.00 €
Les Restaurants du Cœur de Vannes	40.00 €
Banque Alimentaire du Morbihan de Vannes	40.00 €
Amicale Fédérée des Donneurs de Sang Bénévoles de Josselin	20.00 €
Eau&Rivières de Bretagne	10.00 €
Solidarité Paysans Bretagne	10.00 €
Société de Chasse Lanouée-La Grée-saint-Laurent – subvention de fonctionnement	30.00 €
Société de Chasse Lanouée-La Grée-saint-Laurent – subvention pour les piégeurs de ragondins	150.00 €
FNACA de La Grée-saint-Laurent	100.00 €
Club des Ajoncs d'Or de La Grée-saint-Laurent	200.00 €
Secours Catholique du Pays de Ploërmel	20.00 €
Union départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	20.00 €
Maison Familiale et Rurale de Guilliers	20.00 €
Mémoires du Pays de Josselin	50.00 €

(Résultat du vote : Pour, 10 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

❖ Commentaires et observations

M. le maire précise que les associations Amicale Laïque et Animations Laurentaises bénéficient d'une subvention plus élevée cette année. Madame Solange GLEHELLO s'interroge sur la subvention pour l'association Ajoncs d'Or de Montfort-sur-Meu. M. le maire répond que la demande est liée à un enfant domicilié sur la commune.

Réf : 03AVR19_08

Subvention à la chambre des métiers et de l'Artisanat

Monsieur le maire informe l'assemblée de la demande de subvention de la chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan qui accueille en formation trois élèves dans trois spécialités : pâtissier confiseur glacier traiteur, cuisine et maintenance de véhicules OPT VP. Le conseil municipal, sur proposition de la commission finances, décide d'attribuer la somme de 150.00 €.

(Résultat du vote : Pour, 10 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Réf : 03AVR19_09

Subvention pour les voyages scolaires - année 2019

Monsieur le maire informe l'assemblée que régulièrement, les établissements scolaires demandent des subventions pour des voyages scolaires et des séjours pédagogiques. Le conseil municipal, sur proposition de la commission finances, décide d'attribuer la somme de 10 € par enfant pour un séjour d'un jour ; 20 € par enfant pour un séjour de deux jours ; 30 € par enfant pour un séjour de trois jours et plus ; précise que les subventions octroyées concernent les enfants domiciliés sur la commune scolarisés dans ces établissements et dit que les subventions seront versées d'après les listes fournies par les établissements scolaires.

(Résultat du vote : Pour, 10 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

❖ *Commentaires et observations*

Mme Camille LE CUILLIER suggère d'indiquer cette information sur le bulletin municipal.

Réf : 03AVR19_10

Subvention pour le transport des élèves utilisant le service de garderie du RPI

Monsieur le maire présente à l'assemblée une demande de subvention pour le transport des élèves utilisant le service de garderie du RPI situé sur le site de La Croix-Helléan et devant se rendre à l'école de Helléan. Il précise qu'il n'existe qu'une seule garderie sur le RPI, il est donc proposé aux municipalités du RPI de prendre en charge le titre de transport, qui s'élève à 45 € par élève et par trimestre, pour les enfants qui utilisent la navette pour se rendre, le matin à l'école de Helléan et le soir à la garderie de La Croix-Hellean, si le coût de garderie du trimestre est égal ou supérieur à 45 €. Ce financement sera pris en charge par les trois communes à hauteur d'un tiers chacune. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge pour un tiers le coût de transport des enfants utilisant le service de garderie du RPI et dont la facture trimestrielle sera égale ou supérieure à 45 € ; précise qu'à l'issue de chaque trimestre, un état récapitulatif des coûts de garderie, par enfant, devra être établi par le chef d'établissement du RPI et transmis aux trois communes. Le mandatement sera effectué au profit de l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) du RPI Helléan – La Grée-saint-Laurent et La Croix-Helléan

(Résultat du vote : Pour, 10 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

❖ *Commentaires et observations*

M. le maire précise que les communes de La Croix-Helléan et Helléan ont déjà voté cette subvention dans ces conditions.

Réf : 03AVR19_11

Fonds départemental de solidarité pour le logement : participation 2019

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental du Morbihan sollicite la commune pour une participation au financement du fonds de solidarité pour le logement pour financer l'accès et le maintien dans le logement. Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 0.10 € par habitant soit 34.80 € pour l'année 2019.

(Résultat du vote : Pour, 10 ; contre, 0 ; abstention, 0.)

Réf : 03AVR19_12

Association des Maires et Présidents EPCI du Morbihan : cotisation 2019

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan sollicite une cotisation pour l'année 2019. L'association défend les intérêts des collectivités dans les négociations entretenues avec le gouvernement et peut étudier les questions administratives, juridiques, techniques et financières relevant de l'administration communale et de l'intercommunalité. Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 0,296 € par habitant soit 103,01 € pour l'année 2019.

(Résultat du vote : Pour, 10 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

❖ *Commentaires et observations*

M. le maire précise que l'ensemble des communes du Morbihan adhèrent à cette association.

Réf : 03AVR19_13

CAUE du Morbihan : cotisation 2019

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Morbihan sollicite une cotisation pour l'année 2019 de 0,33 € par habitant. Le CAUE conseille, informe, sensibilise et forme les décideurs (élus et techniciens), les enseignants, les particuliers candidats à la construction, habitants et usagers. Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 0,33 € par habitant soit 111.87 € pour l'année 2019.

(Résultat du vote : Pour, 10 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

❖ *Commentaires et observations*

M. le maire précise que la commune, qui cotise depuis 2017, peut solliciter cette association en cas de projet nécessitant des conseils d'architecture.

Réf : 03AVR19_14

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan

Monsieur le maire informe que la collectivité à l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel et que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques. M. le maire précise que la Mairie de La Grée-Saint-Laurent adhère au contrat groupe en cours et que, compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, il est proposé de participer à la procédure. Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, les conditions obtenues ne convenaient pas, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat. Le conseil municipal décide d'habiliter le Président du Centre de Gestion pour mener la procédure.

(Résultat du vote : Pour, 10 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

❖ *Commentaires et observations*

M. le maire précise que 90 établissements publics souscrivent au contrat actuel.

Réf : 03AVR19_15

Statuts de Ploërmel Communauté : modification

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le 29 novembre 2018, Monsieur le président de Ploërmel Communauté faisait part au conseil communautaire de la problématique de l'implantation d'un crématorium sur le territoire. Pour autant, les statuts actuels de Ploërmel Communauté ne permettent pas actuellement cette compétence. Le conseil municipal accepte la modification des statuts de Ploërmel Communauté pour permettre la prise de compétence « étude, création et gestion d'un crématorium ».

(Résultat du vote : Pour, 10 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

❖ *Commentaires et observations*

M. le maire rappelle le vote du conseil de Ploërmel Communauté à ce sujet : 52 pour, 1 contre et 2 abstentions.

Compte rendu des décisions du maire

- Dépenses : renouvellement de la licence du logiciel cadastre (108 €), assurance statutaire du personnel (1 748 €), matériels pour le service technique (232 €), alimentation pour les vœux du maire (132 €), contrôle annuel des extincteurs (584 €), deux certificats numériques (288 €), adhésion au CNAS (621 €) ; visite médicale pour un agent (25 €), location d'une nacelle pour les illuminations de Noël (401 €), bons d'achat pour un ancien concours maisons fleuries (45 €) ;
- Délivrance d'une concession dans le cimetière communal.

QUESTIONS DIVERSES

- **Analyse financière de la collectivité** : à la clôture de l'exercice 2018, les faits caractéristiques de la situation financière de la commune sont : une pression fiscale très modérée, un autofinancement d'un très bon niveau, un fonds de roulement très confortable et un faible endettement. Le document sera envoyé à l'ensemble des conseillers ;
- **Division d'un terrain** : La commission urbanisme est chargée de proposer un projet de division pour le terrain communal cadastré ZD 75 ;
- **Commission travaux** : la commission travaux se réunira prochainement pour la voirie ;
- **Terrain situé le long de la forêt** : une prestation juridique semble nécessaire pour clarifier la situation de ce terrain. Après demande d'information, la chambre d'agriculture propose ses services sans toutefois pouvoir estimer le temps nécessaire à ce dossier qui demande une analyse ;
- **Terrain situé au gazon** : ce terrain pourrait être incorporé au domaine communal par la procédure de bien sans maître. Néanmoins, la maison est amiantée ;
- **Terrain bien sans maître incorporé dans le domaine communal** : le rendez-vous chez le notaire est prévu le 24 avril 2019 car cette procédure n'a jamais été menée jusqu'à son terme précédemment ;
- **Nomination de la salle polyvalente et de l'aire de jeux** : une réflexion est lancée, suite à la demande d'un administré pour renommer une rue du nom du colonel BELTRAME afin de nommer ces deux espaces ;
- **Compte rendu de la réunion avec le représentant de la DDEC au sujet de l'école** : M. le maire informe que le compte rendu est en cours d'élaboration ;
- **Achat de matériels pour favoriser l'accessibilité** : après l'approbation de la charte accessibilité, il est prévu d'installer une sonnette à la porte de la mairie et d'avoir en mairie une boucle magnétique pour les personnes malentendantes ;
- **Option « chauffage » de la salle polyvalente** : un devis pour un système de verrouillage avec une clef va être demandé pour le chauffage de la salle polyvalente ;
- **Élections européennes le 26 mai 2019** : un sondage en ligne sera envoyé aux conseillers afin qu'ils se positionnent pour les tours de garde ;
- **Fossé** : un habitant souhaite que la Mairie débouche rapidement un fossé car il réalise des travaux, cela nécessite l'utilisation d'une tractopelle. M. le maire précise qu'à titre exceptionnel, la demande est acceptée ;
- **Élagage** : suite au passage de la commission travaux dont l'ensemble des membres était invité, quarante-sept courriers, pour défaut d'élagage, ont été envoyés ; une personne destinataire d'un courrier félicite la commission pour l'élagage en bordure de chemins ruraux, en général non demandé par les mairies ;
- **Ancienne école** : M. le maire demande aux conseillers de réfléchir, dans l'hypothèse où la commune devient propriétaire de l'ancienne école, aux projets possibles et à ce qui devrait être entrepris en premier : rénovation de la maison ou des anciennes salles de classe ;

- **Aménagement du poste administratif** : un écran, possédé en mairie mais inutilisé jusqu'alors, est désormais relié au poste informatique ce qui permet à l'agent de travailler avec deux écrans en simultané : le coût de l'adaptateur s'élève à 10 € ;

- **Commission embellissement** : M. le maire demande à la commission de se réunir pour le fleurissement avec l'agent technique. Madame Evelyne LAMY-KUBLER ne fait pas partie de cette commission mais est volontaire pour apporter son aide en cas de besoin et suggère de planter des vivaces plutôt que des fleurs annuelles ;

- **Panneaux de rue détériorés** : les panneaux sont en cours de réfection par l'entreprise qui les avait vendus ;

- **Conseils Communautaires** : M. le maire informe qu'il a modifié son emploi du temps professionnel, ce qui lui permet d'assister aux réunions de conseil communautaire ;

- **Commission communication** : M. le maire demande à la commission communication d'apporter des suggestions pour améliorer le site internet ;

- **Bancs** : l'agent technique et deux conseillers, Mrs Yannick MENEZO et René BOULÉ ont créé des bancs en bois, le bois provient de l'ancienne décharge communale ;

- **Aire de jeux** : les hôtels à insectes et les nichoirs, stockés en mairie, ont été placés sur l'aire de jeux ; un chalet à livres est en cours de création par un administré ;

- **Bulletin municipal** : afin de faciliter l'élaboration du bulletin municipal, il est demandé de transmettre les idées et photos tout au long de l'année ;

- **Réunion d'information** : M. le maire demande à l'assemblée un avis sur l'opportunité d'organiser une réunion d'information sur le piégeage des frelons asiatiques. Les conseillers approuvent cette idée ;

- **Travaux** : M. Yannick MENEZO informe que le godet du tracteur est désormais équipé de trois doigts, que des petits travaux ont été effectués dans les logements communaux avec l'aide de l'agent technique d'Helléan, qu'il remercie pour sa technicité et que des devis sont en cours pour la réfection des toilettes publiques.

COMPLEMENT DU COMPTE RENDU

- M. Christian LEYS quitte la séance à 21h09

☞ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53

AFFICHE LE 09 AVRIL 2019
Le Maire